

(A)

(N<sup>o</sup> 19.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1877.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1878.

(Voir les N<sup>os</sup> 92 et 188 de la Chambre des Représentants, session 1876-1877, et  
le N<sup>o</sup> 5 du Sénat, session 1877-1878.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NERYSSCHE,  
FLÉCHET, SACQUELEU, PENNART, et CROCO, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Guerre pour l'exercice 1878 est établi sur une force moyenne de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux. Ces chiffres sont les mêmes que ceux de l'exercice 1877, sauf une augmentation de 28 hommes, provenant de la création des emplois de commis du génie.

Les recettes que le Département de la Guerre compte fournir au Trésor pendant l'année 1878 s'élèvent à 294,500 francs ; elles figurent au Budget des Voies et Moyens.

Les dépenses sont évaluées à la somme de 41,063,000 francs, soit une augmentation de 26,200 francs sur le budget de l'exercice précédent. Cette somme se décompose en 40,877,195 francs de dépenses ordinaires et permanentes et 185,805 francs de dépenses extraordinaires et temporaires.

Voici les différences que présentent les articles du Budget, comparés à ceux de l'exercice précédent :

1<sup>o</sup> En diminution, nous trouvons : A. une réduction de fr. 10,374-50 sur les traitement et solde de la cavalerie ; B. 3,500 francs sur les traitement et solde de l'artillerie ; C. fr. 912-50 pour la suppression de deux rations fortes de fourrages, données à un capitaine instructeur de cavalerie dont l'emploi est supprimé ; D. 10,000 francs de frais de représentation ; E. 1,000 francs sur les pensions et secours, et F. 13 francs sur les dépenses imprévues, diminution effectuée pour arrondir le chiffre total du Budget.

2<sup>o</sup> En augmentation, nous trouvons : A. 5,000 francs sur le matériel de l'Administration centrale, dont les dépenses ne sont plus couvertes par le chiffre précédent de 50,000 francs ; B. 7,500 francs sur le service pharmaceutique ; C. 25,000 francs

pour le personnel de l'École militaire, et D. 4,500 francs pour les dépenses d'administration de cet établissement ; enfin E. 10,000 francs de frais de route et de séjour.

Les principales augmentations sont la dernière, pour frais de route et de séjour, et les deux qui concernent l'École militaire, s'élevant en tout à une somme de 29,500 francs. L'augmentation pour frais de route et de séjour a pour but de permettre au Gouvernement d'envoyer des officiers en mission, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de leur faire faire des voyages d'instruction qui leur permettent de se tenir au courant des progrès réalisés dans l'art de la guerre.

L'augmentation du crédit pour les frais d'administration de l'École militaire est en grande partie destinée à l'achat de livres et d'instruments. Quant à celle relative au personnel, elle reconnaît pour cause l'augmentation assez considérable du nombre des élèves, exigée par les nécessités du service et la majoration de la solde, portée de fr. 1-90 à 2 francs. Ces modifications nous semblent parfaitement justifiées, et nous n'hésitons pas à vous en proposer l'adoption.

Au cours de la discussion, un Membre a appelé l'attention de la Commission sur les lacunes que présente notre organisation militaire et sur la nécessité de les combler. Il a insisté sur l'insuffisance de l'effectif de l'armée active en temps de guerre et sur l'absence d'une réserve reconnue indispensable par tous les hommes spéciaux. Nous ne devons nullement regretter les sommes considérables que nous coûte notre armée, mais nous devons tâcher de faire en sorte que ces dépenses soient légitimées par la certitude qu'en cas de besoin elle serait à même de défendre efficacement nos libertés, nos institutions et notre indépendance nationale.

Votre Commission, Messieurs, croit pouvoir recommander ces observations à l'attention de M. le Ministre de la Guerre, et vous propose, à l'unanimité, d'adopter le Budget tel qu'il nous a été présenté.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.

*Le Rapporteur,*  
J. CROCQ.